COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

Le Maire ouvre la séance à 19h25. Deux membres sont absents, excusés : Philippe Stragier donne pouvoir à Laurent Fournier et Félix Vander Brigghe. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe Mouquet est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 24/01/2025

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2. Encaissement chèque EDF (Délibération 6/2025)

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 410.75€ reçu d'EDF pour le remboursement d'un trop payé.

3. Participation communale Sivos de la Haute Béthune et SIRS Forges-les-Eaux (Délibération 7/2025)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer à fiscaliser une partie de sa participation au Sivos de la Haute Béthune à hauteur de 14000€ ainsi que la totalité de sa participation au SIRS Forges-les-Eaux.

4. Subvention aux associations (délibération 8/2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€

Coopérative scolaire = 300€

Ecole de musique de Forges = 50€.

Comité d'animation de Grattenoix = 300€

Comité des fêtes de Beaussault = 300€

Concernant la participation au feu d'artifice du 13 juillet, le Conseil Municipal décide de passer cette année à 500€ pour chaque comité, ce qui porte la subvention du Comité d'Animation de Grattenoix et la subvention du Comité des fêtes de Beaussault à 800€ chacune

- Aucune autre demande n'a été reçue.

5. Vote des taux d'imposition (délibération 9/2025)

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 1% à chaque taxe, ce qui porte les taux à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36.53% Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28.48%

Taxe Habitation: 13.43%

Cotisation Foncière des Entreprises : 21.11%

6. Projet 2025 (Délibération 10/2025)

Le Conseil Municipal prévoit en projet d'investissement pour 2025 :

- Toitures (sacristie, mairie, logement 470 rue principale et école) : Reste à réaliser de 2024
- Eclairage Publique Arrêt de car Rue de Serqueux
- Achat d'un photocopieur pour l'école
- Etudes raccordement télécom salle

7. Choix entreprise vidéo-surveillance (Délibération 11/2025)

Après étude des devis reçus (2 en achat et 2 en location) le Conseil Municipal décide de partir sur de la location ce qui permets le remplacement en cas de panne de caméra et lorsque le parc sera obsolète d'ici 5 ou 6 ans

ANAVEO en achat 13650€ HT + Installation 4685€ HT+ Maintenance 1653€HT/an

ANAVEO en location 310€ HT/mois + maintenance 673€HT/an

APEX en achat 15715.68€ HT pas de location

LEASE PROTECT pas d'achat location 433€HT/mois + installation 640€ HT

Après discussion, le Conseil Municipal retient la société Lease Protect.

Cette dépense sera prévue en fonctionnement au BP 2025.

8. Devis prise extérieure salle polyvalente (Délibération 12/2025)

Le Conseil Municipal souhaite installer une prise extérieure avec disjoncteur intérieur à l'arrière de la salle, côté cuisine, principalement pour le branchement des remorques frigorifiques afin que les locataires ne passent plus de rallonges sous les portes.

Après étude des deux devis reçus (Alexandre Caudron et R.D'Elec), le Conseil Municipal retient le devis de R.D'Elec pour 278.57€ HT soit 334.28€ TTC.

9. Devis protection système clim salle polyvalente (Délibération 13/2025)

Le caisson de traitement d'air étant à la pluie, les filtres s'abiment vite, il faut mettre une tôle en « casquette » pour les protéger. Un devis a été demandé à l'installateur du système (SOVIMEF). Son devis de 947€ HT soit 1136.40€ TTC est accepté par le Conseil Municipal.

10. Saisine CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) (Délibération 14/2025)

Monsieur le Maire expose le problème de la LCJ D'Hont dont les permis de construire ont été plusieurs fois refusé. En effet leur entreprise se trouve en zone non constructible de la carte communale approuvée le 06/12/2005.

Il rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 08/03/24 c'est opposé à la révision de la carte communale tant pour le coût (9500€ en 2005) que pour les problèmes que cela pourrait engendrer.

Le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'autoriser les constructions sur les parcelles A402 et A495 afin que l'entreprise LCJ D'Hont récupération puisse continuer à exercer et à maintenir ses emplois.

Le Conseil Municipal décide donc de saisir la CDPENAF.

11. Commission routes et chemins

Suite à plusieurs réclamations d'habitants concernant l'état des routes beaucoup détériorées avec les conditions météo, le Conseil Municipal décide de se réunir afin de faire le tour de toutes les routes et chemins le dimanche 30 mars à 9h30. Une date est également prise pour appliquer de l'enrobé à froid sur les routes le mercredi 9 avril.

12. Questions et informations diverses

- . Sol affaissé à l'église : un entrepreneur doit venir faire un devis
- . École : suite à la réunion de Conseil d'école, il est demandé d'installer une alarme incendie et de remettre bien le détecteur de fumée. Il faut aussi prévoir l'installation du panneau « point de rassemblement » en cas d'évacuation sur la place de la mairie.
- . Un locataire de la salle polyvalente souhaite annuler une location alors qu'il a signé un contrat s'engageant à réserver et à payer la salle le week-end choisi. Le Conseil Municipal décide de ne pas annuler ce contrat sauf cas de force majeure, il faudrait que cette personne justifie son annulation.
- . Plantation à Beaumont : des plantations sont en jauge, il faut les planter rapidement soit dans la zone polluée, soit en haut à gauche là où la coupe de bois a été faite l'année dernière.
- . RD135 et RD56 : des fils ont été posés pour contrôler la vitesse

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h45

PV arrêté à la séance du 14.04.2025

Le Maire, Laurent FOURNIER Le secrétaire de séance, Christophe MOUQUET